

Constitution des jurys régionaux pour les diplômes et certifications en Unités Capitalisables **Réponse des centres attendus au plus tard le 17 Juin 2024**

Informations aux centres de formation mettant en œuvre les U.C.

Comme indiqué dans le document de phasage des jurys régionaux, communiqué à la rentrée dernière, il est désormais demandé à chaque organisme de formation habilité à mettre en œuvre les UC, de désigner en prévision des jurys de l'année suivante, les formateurs et professionnels qu'il propose pour ces jurys régionaux. Ces propositions doivent être **au minimum de deux formateurs et deux professionnels par formation UC mise en œuvre** par le centre en vue de constituer un vivier régional.

Les conditions à remplir pour être proposé :

- comme membre professionnel :
 - s'intéresser au domaine de la formation et être sensibilisé aux attendus des diplômes UC
 - avoir des liens avec le centre de formation
 - ne pas intervenir dans la conduite de la formation (à la marge intervention ponctuelle telles que témoignage, visite, etc.)
 - ne pas intervenir dans la conduite des évaluations certificatives
 - prioritairement issu du réseau professionnel du centre de formation
 - **avoir donné son accord au centre de formation pour être proposé à la DRAAF**

- comme membre formateur d'un jury :
 - intervenir dans un dispositif de formation en unité capitalisable et en maîtriser les principes est un minimum, sauf cas spécifiques
 - pas de nécessité à avoir suivi la « Formation U.C. - agrément à la conduite de dispositif d'évaluation »
 - la possibilité est laissée d'intervenir dans le dispositif diplômant pour lequel le formateur est proposé en tant que membre de jury régional
 - dans cette hypothèse, le formateur peut alors, le jour du jury, être membre de jury régional au même titre que ses pairs et présenter les dossiers des épreuves à agréer ou des résultats à valider pour son centre de formation. Dans ce cas, il ne participera pas aux délibérations concernant les dossiers qu'il présente. Cela permet au centre s'il le souhaite, de ne mobiliser qu'un seul formateur à la fois, pour siéger au jury et présenter les dossiers.

Comment désigner les futurs membres :

Chaque centre renseigne pour chaque formation par unités capitalisables qu'il met en œuvre une fiche navette telle que le document ci-joint en y reportant, pour chacune et selon les éléments ci-dessus :

- 2 formateurs
- 2 professionnels

La DRAAF SRFD constituera les jurys régionaux à partir de ces propositions. Il est donc important que les personnes désignées sur ces fiches navettes soient informées de leur désignation par l'établissement.

La programmation des jurys régionaux sera communiquée début septembre et vaudra convocation. Tous les membres siégeant dans ces jurys devront obligatoirement se rendre disponibles aux dates indiquées.